

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MERCREDI 06 FEVRIER 2019

### N°2019- CC-1S- DBR-02

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mercredi 06 du mois de Février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni au Golf de Saint-François, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - M. Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - Jean-Claude CHRISTOPHE - José SEVERIEN - Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - MM. Jean DAIJARDIN - Raymond PARSHAD - Jean-Luc PERIAN.

**EXCUSES** : M. Laurent BERNIER - Mmes Félicienne GANTOIS - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Valérie HUGUES - Nathalie CHOURO ép. BRACAT - Christiane CLARA ép. DELANNAY - Cynthia DINANE.

**ABSENTS** : Mmes Ghislaine GISORS - Nadia CELINI - M. Cédric CORNET - Mme Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE - René NOEL.

**Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

### **OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PORTANT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

**Vu** les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;

**Vu** le Rapport d'orientation budgétaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant ;

**Vu l'avis** de la Commission Finances/Ressources Humaines sur le rapport d'orientation budgétaire 2019, en date du 30 Janvier 2019 ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire doit prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget,

**Le Conseil communautaire,**

**Après avoir ouï l'exposé du Président,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019, auquel a donné lieu le rapport d'orientation budgétaire établi au titre de l'année 2019,

**Article 2 :** D'inviter le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la délibération.

**Fait et délibéré à Gosier, le 06 Février 2019**

**Acte rendu exécutoire après envoi  
en Préfecture le,**

**Pour extrait certifié conforme**

**Et publication ou notification le,**

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

**Jean-Pierre DUPONT**

